



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand, le 20 avril 2018

CABINET

Le Préfet du Puy-de-Dôme

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Puy-de-Dôme
*Pour information à Madame la Secrétaire Générale de la
Préfecture, Madame la Sous-préfète d'Ambert, Messieurs
les Sous-préfets de Riom, Issoire et Thiers*

OBJET : **Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation
– dimanche 29 avril 2018**

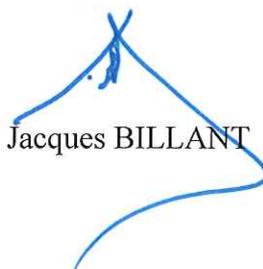
P.J. : **Message commun des associations de déportés**

Je vous transmets, ci-joint, le message des associations de déportés qui m'a été adressé par Madame la Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées. Il devra être lu prioritairement par les représentants des associations de déportés lors de la cérémonie que vous organiserez le dimanche 29 avril prochain, à l'occasion de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

J'appelle votre attention sur la nécessité de faire participer à cette cérémonie l'ensemble des associations ayant pour objet la mémoire de la déportation, y compris pour motif d'homosexualité.

Il est également souhaitable que la population, et tout spécialement la jeunesse, soit très largement associée aux manifestations que vous organiserez, et puisse participer à cet hommage national. Par ailleurs, je vous informe qu'une minute de silence et de recueillement sera observée dans tous les stades où se dérouleront des compétitions sportives.

Je vous rappelle enfin que comme pour toutes les journées nationales, les bâtiments publics devront être pavoisés. Vous veillerez à ce que l'état des drapeaux utilisés à cette occasion soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.



Jacques BILLANT

MESSAGE POUR LA JOURNEE NATIONALE DU SOUVENIR
DES VICTIMES ET HEROS DE LA DEPORTATION

DIMANCHE 29 AVRIL 2018

La journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation permet chaque année de remettre en mémoire ce que fut la déportation avec son cortège infernal de trains partis de France entre 1940 et 1944.

Ces trains ont conduit vers les camps de concentration ou d'extermination de l'Allemagne nazie des populations de tous âges et de toutes conditions, victimes de la répression et des persécutions pratiquées par l'occupant nazi avec le concours du régime de collaboration en France.

La journée nationale a aussi pour but de rendre hommage aux victimes et de rappeler l'engagement de celles et ceux qui ont choisi de poursuivre dans la résistance la lutte contre l'ennemi et son idéologie.

Nous pensons avec beaucoup d'émotion à ces disparus, femmes et hommes qui ne sont pas revenus de la tragédie qui a frappé tant de combattants et auxquels nous devons une part de notre liberté.

Leur combat pour le respect de la dignité humaine est particulièrement chargé de sens en cette année du 70^{ème} anniversaire de l'adoption de la déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Le travail de mémoire n'est jamais achevé. L'acharnement des déportés à transmettre a valeur d'exemple et s'explique par la force d'un engagement qui ne tolère ni l'érosion de l'âge ni les difficultés de la vie.

Ce sacrifice, ils veulent le donner en partage aux générations suivantes afin de les inciter à rejeter toute manifestation de haine, inspirée de considérations ethniques, religieuses, culturelles ou nationalistes.

Le message d'aujourd'hui se veut un appel à œuvrer pour un monde de paix dont l'Europe doit demeurer le symbole.

Ce message a été rédigé conjointement par :

La Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes
(FNDIRP)

La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD)

L'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de
disparus – Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance
(UNADIF – FNDIR)

Avec le concours des Associations de mémoire des camps et de la déportation